



FEUQ

Fédération étudiante
universitaire du Québec

RÉPONDRE AUX BESOINS
DE NOS JEUNES
FAVORISER L'INNOVATION
CANADIENNE

Soumissions prébudgétaires fédérales 2014-2015

FEUQ | CNCS

Conseil national des
cycles supérieurs



La **Fédération étudiante universitaire du Québec** (FEUQ) est une organisation qui regroupe 13 associations étudiantes comptant plus de 125 000 étudiants de tous les cycles d'études universitaires et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses vingt-quatre années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.

POUR NOUS JOINDRE

15, Marie-Anne Oust, 2^e étage
Montréal (Québec), H2W 1B6
Téléphone : 514-396-3380
Télécopieur : 514-396-7140

PRÉFACE

Le document présent soulève trois éléments qui ont été étudiés par la FEUQ dans les dernières années et qui viennent toucher directement les étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs et les nouveaux diplômés. Ils s'insèrent dans une réalité économique, sociale et démographique particulière qui révèle plusieurs défis pour les générations futures.

Plus spécifiquement, nous aborderons les enjeux de l'accessibilité financière aux études, des défis économiques et démographiques des régions ressources et manufacturières, ainsi que des freins à la recherche universitaire causés par l'inadéquation du financement des frais indirects de recherche.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Qu'un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions économiquement précaires (au sens du projet de loi C-288 déposé en 2009) soit inclut dans les mesures budgétaires du Plan d'action économique pour l'année 2014.

Que les crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour matériel scolaire soient réduits et que les sommes dégagées soient investies au prorata des étudiants postsecondaires dans chaque province via le fonds pour l'éducation postsecondaire du TCPS.

Que le financement des Frais indirects de recherche (FIR) dans le Programme des coûts indirects du gouvernement du Canada soit augmenté de 286 M\$, afin de porter le taux de couverture des FIR à 40%.

INSTAURATION D'UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS LES RÉGIONS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Le Canada fait actuellement face à de défis démographiques et économiques importants en ce qui a trait à ses régions ressources. Dans une perspective plus globale, la population canadienne connaît un vieillissement certain causé par deux facteurs : le taux de natalité brut en constante décroissance ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie des canadiens¹. Conséquemment au vieillissement de la population, le Canada verra une proportion importante de travailleurs partir du marché du travail dans un avenir rapproché. En effet, la cohorte de la population issue du baby-boom approche à grands pas l'âge de la retraite et leur départ éminent amène plusieurs incertitudes en lien avec le remplacement de leur emploi. On compte déjà aujourd'hui un taux de remplacement négatif dans plusieurs secteurs de l'économie et des pénuries de main-d'œuvre sont rapidement attendues dans la prochaine décennie. Il y aura donc un grand nombre d'emplois à consolider, particulièrement au niveau des gestionnaires, des professionnels de la santé, des professionnels de la fonction publique ainsi que des emplois dans les domaines miniers, pétroliers et manufacturiers².

Répercussion sur les entreprises

Dans son Plan d'action économique 2013, le gouvernement du Canada met au premier plan le soutien aux petites entreprises et au développement de la prospérité des collectivités et des régions³. Combinant des mesures comme le crédit pour l'embauche et la réduction de l'impôt, le gouvernement met tout sur pieds pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises canadiennes sur le territoire. Les défis démographiques actuels et futurs mettent par contre un frein à l'investissement privé, les entreprises se voyant notamment dans une situation d'incertitude en regard à la main-d'œuvre disponible.

Par exemple, au Québec, les investissements privés dans le secteur minier ont diminué de plus de 50 % dans certaines régions, alors que d'autres ont vu leurs investissements dans le domaine manufacturier décroître de jusqu'à 40 %⁴.

Un entretien récent avec des hommes d'affaires travaillant en région⁵ a révélé que le manque de travailleurs locaux a mis une halte à leurs projets d'investissement. Il apparaît ainsi important pour le développement économique des régions de toutes les provinces canadiennes de mettre de l'avant des mesures qui aideraient à contrer cette décroissance de la relève en main-d'œuvre dans des régions précaires.

¹ Urban Futures Institute, The (2009). *Canada to 2058: Projections of Demographic Growth and Change for Canada and its Regions*. 25 p. En ligne. <http://www.urbanfutures.com/reports/Report%2074.pdf>

² Gouvernement du Canada (2013). « Système de projection des professions au Canada : Déséquilibres entre la demande et l'offre de main-d'œuvre – 2011-2020 ». *Ressources humaines et Développement des compétences Canada*. En ligne. <http://www23.rhdcc.gc.ca/l.3bd.2t.1.3lshtml@-fra.jsp?fid=1&lid=16>

³ Gouvernement du Canada (2013). *Plan d'action économique du Canada*. En ligne. <http://actionplan.gc.ca/>

⁴ Institut de la Statistique du Québec (s.d.). *Investissements privés et publics : Québec et ses régions, perspectives 2013*. 4 p. En ligne. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/investissements/pdf/IPP_regions_2013.pdf

⁵ Cet entretien s'est déroulé lors des consultations sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse du gouvernement du Québec en début octobre.

Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés

Dans cet optique, la FEUQ propose la mise en place d'un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées par la Loi sur les subventions au développement régional de moins de 200 000 habitants et présentant des difficultés d'expansion économique et/ou de relèvement social. Le crédit d'impôt en question atteindrait 40 % du salaire, pour un maximum de \$3 000 par année et un maximum cumulable de \$8 000.

Cette mesure reprend les propositions d'un projet de loi qui a été déposé en 2009⁶ et avait parachevé ses trois lectures en Chambre des communes, mais n'avait pu en arriver à sa troisième lecture au Sénat⁷, pour cause d'élections fédérales. Tout de même, un travail exhaustif avait été complété autour du projet de loi, allant même jusqu'à faire l'objet d'une estimation des coûts par le Bureau du Directeur parlementaire du budget. Cette dernière avait révélée que les coûts de la mesure étaient estimés entre 180 M\$ et 600 M\$ selon la méthode d'évaluation⁸. Nous croyons que ces estimés témoignent de la nécessité de bien cibler les régions qui seraient affectées par le crédit d'impôt. À cet effet, la Loi sur les subventions au développement régional a été mise à jour en juin 2013⁹, laissant présager que les régions et définitions sont bien actuelles.

Le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés proposé se rapporte à un crédit d'impôt québécois similaire instauré en 2006 qui a permis à ce jour à **50 000 nouveaux diplômés de s'installer en région et d'y rester**¹⁰. L'importance de favoriser l'installation de nouveaux diplômés en région est cruciale et plusieurs acteurs des milieux du développement régional supportent cette mesure, incluant la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Table de concertation des forums jeunesse régionaux, Place aux jeunes en région, ainsi que Solidarité rurale du Québec, représentant notamment des organismes provinciaux des milieux municipal, agricole, coopératif et du développement économique et communautaire.

RECOMMANDATION 1

Qu'un crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans les régions économiquement précaires (au sens du projet de loi C-288 déposé en 2009) soit inclut dans les mesures budgétaires du Plan d'action économique pour l'année 2014.

⁶ DESCHAMPS, Mme (2009). *Projet de Loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées)*. Ottawa : Chambre des communes du Canada. 4 p.

⁷ Parliament of Canada (2010). « LEGISinfo : Private Member's Bill – C-288 An Act to amend the Income Tax Act (tax credit for new graduates working in designated regions) ». *Parliament of Canada*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/LEGISInfo/BillDetails.aspx?billId=4327742&Language=E&Mode=1>

⁸ Bureau du Directeur parlementaire du budget (2009). *Évaluation des estimations de coûts présentées aux fins du projet de loi C-288 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées)*. Ottawa : auteur. 26 p.

⁹ S.R.C. 1970, ch. R-3, *Loi sur les subventions au développement régional*

¹⁰ Ministère des Finances du Québec (2012). *Budget 2012-2013 : Renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget*. Québec : Gouvernement du Québec. 124 p.

VERSATION DES CRÉDITS D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET MATÉRIEL SCOLAIRE VERS LE TCPS

La FEUQ a étudié de manière exhaustive les mesures fiscales fédérales et provinciales en lien avec l'enseignement postsecondaire¹¹. Cette recherche a notamment permis de mettre sous lumière l'incongruité des crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour matériel scolaire offert par le gouvernement fédéral (lignes 323 et 324 de la déclaration d'impôt). Ces crédits d'impôt sont non-remboursables et servent à réduire d'impôt à payer du montant équivalent à 15 % des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, encourus pendant l'année fiscale et sont transférables.

Les critères d'admissibilité pour ces crédits d'impôt comportent dans les faits deux lacunes majeures. La première est le caractère non remboursable du crédit d'impôt. Les données de notre étude suggère que « ce sont les étudiants à faible revenus qui demandent le plus [en crédit d'impôt pour frais de scolarité], mais qui en bénéficient passablement le moins »¹². Le crédit d'impôt ne semble donc pas être une mesure qui a un impact effectif sur l'accessibilité aux études.

Le deuxième élément problématique du crédit d'impôt réside dans le fait qu'il est hautement dépendant de la politique en matière de frais de scolarité des différentes provinces. Ceci engendre une disparité de traitement entre les étudiants canadiens selon leur lieu de résidence (c'est-à-dire qu'un étudiant dans une province où les frais de scolarité sont plus élevés recevra plus en crédit d'impôt qu'un étudiant ayant le même revenu mais étudiant dans une province où les frais de scolarité sont plus bas). De manière plus importante, il en résulte que l'enveloppe globale des étudiants d'une province est dépendante de sa politique sur les frais de scolarité. Du point de vue fédéral, ceci amène une incertitude incontrôlable en regard au montant des crédits d'impôt, qui pourraient facilement varier de manière imprévue au vouloir des provinces.

Le crédit d'impôt pour frais de scolarité est de loin la dépense la plus importante du gouvernement fédéral en enseignement postsecondaire. Il est donc paradoxal que le gouvernement canadien ne détienne pas l'ensemble du contrôle sur cette dépense. La FEUQ propose ainsi d'éliminer les crédits d'impôt en question et de verser les sommes libérées dans le fonds d'éducation postsecondaire au sein du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Il serait non en fonction des frais de scolarité mais établi au *pro rata* du nombre d'étudiants postsecondaires de chaque province. De cette manière, le crédit d'impôt serait prévisible et entièrement contrôlable. De plus, ceci permettrait aux sommes autrefois allouées aux crédits d'impôt d'être affectées à des mesures qui permettraient d'augmenter concrètement l'accessibilité aux études postsecondaires, de manière adaptée aux réalités régionales des différentes provinces.

Recommandation 2

Que les crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour matériel scolaire soient réduits et que les sommes dégagées soient investies au *pro rata* des étudiants postsecondaires dans chaque province via le fonds pour l'éducation postsecondaire du TCPS.

¹¹ FEUQ (2011). *Mesures fiscales et l'éducation postsecondaire*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec. 88p.

¹² Ibid. p. 57.

UN MEILLEUR FINANCEMENT DU PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS

Lorsqu'un organisme subventionnaire finance un projet de recherche dans une université dans le cadre d'une subvention directe, celui-ci occasionne une multitude d'autres frais que l'on qualifie d'indirects, tels que les coûts liés aux divers services d'administration et de recherche (administration, bibliothèques, ressources humaines, frais de maintien des espaces et équipements de recherche, etc.). Ces frais indirects de recherche (FIR) représentent entre 50 % et 65 % des subventions directes de la recherche.

Afin de supporter une partie des FIR, les autorités fédérales ont instauré le Programme des coûts indirects du gouvernement du Canada (PCI). **Depuis la création du PCI, le gouvernement fédéral s'est toutefois avéré incapable de financer les FIR à hauteur de 40%** des subventions directes octroyées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), comme cela était initialement prévu. Malgré les recommandations du Conseil consultatif des sciences et technologie (CCST) qui préconisait que le taux de couverture des FIR soit porté à 45%, le gouvernement n'a jamais été en mesure d'augmenter suffisamment le budget du PCI pour atteindre cet objectif. À l'heure actuelle, Ottawa ne finance les FIR qu'à hauteur de 21,5%. Le manque à gagner lié au paiement des FIR doit donc être pris en charge par les universités, à même leur fonds de fonctionnement. Ce montant s'élevait, pour l'exercice financier de 2013-2014, à 76 M\$ pour les universités québécoises et à 286 M\$ pour l'ensemble des établissements postsecondaires canadiens.

Le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) propose d'augmenter la contribution du PCI à 40% des subventions directes de recherche, comparativement au taux de 21,5% actuellement en vigueur. Pour atteindre cette cible, qui correspond à l'objectif initial du PCI, le CNCS-FEUQ propose de réviser la formule de financement actuelle des FIR, en modifiant les taux reliés aux paliers de remboursement des FIR tel que défini dans le tableau suivant.

Proposition de modification de la formule de financement des FIR du PCI

Palier	Taux actuel	Taux proposé
1re tranche de 100 000 \$	80 %	80 %
2e tranche de 900 000 \$	50 %	50 %
3e tranche de 6 millions \$	40 %	50 %
SOLDE	20 %	37,5 %

Afin de pouvoir financer les FIR selon la formule proposée, il est nécessaire d'injecter 286 M\$ additionnels dans le budget du PCI à partir de 2014-2015. S'il serait souhaitable de compter sur de l'argent neuf pour bonifier ainsi le PCI, il est toutefois possible de financer cette mesure à coût nul en allant chercher des sommes à l'intérieur d'autres programmes.

En 2013, le Plan d'action économique adopté par le gouvernement fédéral prévoit d'injecter 37 M\$ additionnels par année pour soutenir, par l'entremise des conseils subventionnaires, les partenariats de recherche entre les universités et les entreprises. Ces nouveaux fonds s'ajoutent aux 366 M\$ déjà inscrits au budget des trois organismes pour ce type de recherche. Considérant l'ampleur des financements accordés aux partenariats universités-entreprises, et des résultats somme toute limités de ces

collaborations sur le développement scientifique et économique du pays, cette somme de 37 M\$ pourrait être utilisée de manière récurrente pour financer le PCI.

De plus, l'ampleur des sommes injectées par le gouvernement dans la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour la construction de nouvelles infrastructures néglige la question des coûts d'entretien, qui sont des FIR. Dès lors, une partie de ces fonds devrait être allouée au Programme des coûts indirects. Le CNCS-FEUQ suggère d'utiliser la moitié des revenus d'intérêts non attribués par la FCI, soit la somme de 112,5 M\$, pour bonifier le PCI.

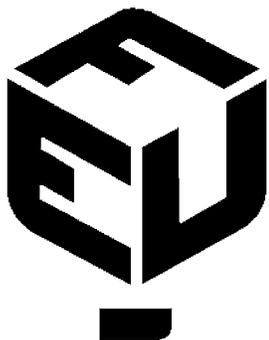
Compte tenu de l'importance des sommes investies dans le Programme fédéral d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et à la lumière des résultats mitigés de cette stratégie d'appui indirect à la R-D, le CNCS-FEUQ propose d'allouer 136,5 M\$ de cette enveloppe, qui totalise près de 2 300 M\$, pour servir au financement du PCI.

En appliquant ces trois propositions, il serait possible de bonifier le PCI à hauteur de 286 M\$, pour ainsi arriver à financer les FIR à un taux de 40% des subventions des conseils subventionnaires fédéraux. Cette mesure aurait, sans conteste, des retombées positives. Le paiement des FIR contraint, en effet, les universités à consacrer moins de ressources financières à d'autres domaines, notamment pour l'octroi de bourses aux étudiants. Particulièrement actifs dans l'avancée de la recherche, les étudiants aux cycles supérieurs demeurent les acteurs les mieux placés pour assurer un transfert des connaissances et innovations tant sociales que techniques des universités vers les entreprises et la société civile. Les étudiants chercheurs et les diplômés constituent, comme le soulignait le dernier avis du Conseil de la science et de la technologie, « le mécanisme de transfert le plus puissant entre l'entreprise et l'université ». Il convient donc de soutenir adéquatement l'émergence de la relève scientifique.

Au plan économique, les 17 G\$ investis dans la recherche universitaire génèrent, selon l'Association des universités et des collèges canadiens (AUCC), plus de 60 G\$ en retombées économiques annuellement, démontrant ainsi que **chaque dollar versé dans la recherche par les gouvernements rapporte à l'économie canadienne trois dollars cinquante. En conséquence, bonifier le PCI de 286M\$ pourrait engendrer près d'un milliard de dollars en retombées pour l'économie canadienne.** En somme, chaque dollar dépensé par les universités pour couvrir le manque à gagner lié aux FIR revient à priver les chercheurs d'autant d'argent qui pourrait être utilisé pour un meilleur financement des projets de recherche, laquelle contribue au développement socio-économique et à la compétitivité du pays.

RECOMMANDATION 3

Que le financement des Frais indirects de recherche (FIR) dans le Programme des coûts indirects du gouvernement du Canada soit augmenté de 286 M\$, afin de porter le taux de couverture des FIR à 40%.



FEUQ

Fédération étudiante
universitaire du Québec

FEUQ | CNCS
Conseil national des
cycles supérieurs

